

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 16 septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-125 à 25-126 incluse	26	05	07	31
De la délibération n°25-127 à 25-150 incluse	27	05	06	32
De la délibération n°25-151 à 25-152 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-153	27	05	06	32
Pour la délibération n°25-154	26	04	07	30
De la délibération n°25-155 à 25-156 incluse	27	05	06	32

Secrétaire : Mme Élodie DUCASTEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme. PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoint, M. JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. FERRY, BRUN, ORTEGA (à partir de la délibération n°25-127) Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Anne TERLEZ ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD
- Mme Maryline MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Elodie DUCASTEL
- M. Mikayil TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRÉ
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. José PIRES

ABSENT: M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-156 Actualisation du tableau des emplois permanents et des effectifs de la ville

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le : **26 SEP. 2025**
Par affichage, le

Fait à Louviers, le **26 SEP. 2025**

26 SEP. 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250922-25-156B-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

N° 25-156

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS DE LA VILLE

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que le tableau des emplois et des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, par cadres d'emplois et grades, distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les agents concernés sont les agents titulaires occupant un emploi permanent à temps complet (TC) ou à temps non complet (TNC), ainsi que les agents contractuels occupant un emploi permanent à TC ou à TNC.

Par exception à la règle établie à l'article L.311-1 du Code général de la collectivité territoriale, et en application des dispositions des articles L.331-1 et L.332-8, la Ville de Louviers peut avoir recours au recrutement d'agents contractuels afin de répondre aux besoins des services, y compris sur emploi permanent lorsqu'aucune candidature de titulaire ne s'est présentée ou avérée correspondre au profil de poste.

Conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Il convient de modifier le tableau des emplois permanents et des effectifs régulièrement en Conseil municipal afin d'assurer une concordance avec la vie des services, notamment aujourd'hui :

- Les recrutements pour lesquels l'agent entrant et l'agent sortant ont des grades différents.
- Les stagiairisations d'agents contractuels de catégorie C.
- La création d'un poste de rédacteur au pôle vie culturelle, au titre de l'unicité de carrière d'un agent pluri-communal. Cette création intervient afin de permettre la prise en compte de la promotion interne dérogatoire obtenue par l'agent au sein de sa seconde collectivité d'affectation. Entraînant la suppression de son poste actuel d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- L'évolution de carrière d'un agent du service espaces verts suite à la réussite du concours d'agent de maîtrise, entraînant la création de ce poste et la suppression corrélative de son poste précédent d'adjoint technique.
- La nomination par voie d'intégration directe dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux au grade d'agent social principal 1^{ère} classe, d'un agent occupant le poste d'agent d'animation social et familial au sein de la Direction jeunesse-famille sur le grade d'adjoint d'animation 1^{ère} classe. Ce changement de filière permet de

mettre en corrélation le cadre d'emploi et les missions du poste occupé.

- La création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants afin de consolider les modalités de respect de la réglementation, adopté à l'unanimité lors du Conseil municipal du 23/06/2025.

Au total, le tableau des emplois permanents est à modifier comme suit aujourd'hui :

GRADES	CREATION	SUPPRESSION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché	1	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe		1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe		
Rédacteur	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		
Adjoint administratif		
FILIERE SOCIALE		
Educateur de jeunes enfants	1	
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	1	
FILIERE TECHNIQUE		
Technicien		
Agent de maîtrise principal		
Agent de maîtrise	1	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		
Adjoint technique		1
FILIERE ANIMATION		
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe		1

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

Considérant le tableau joint en annexe à la présente délibération,

APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents et des effectifs.

PRÉCISE que, par exception à la règle établie à l'article L.311-1 du Code général de la collectivité territoriale, et en application des dispositions des articles L.331-1 et L.332-8, la Ville de Louviers peut avoir recours au recrutement d'agents contractuels afin de répondre aux besoins des services, y compris sur emploi permanent lorsqu'aucune

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250922-25-156B-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

candidature de titulaire ne s'est présentée ou avérée correspondre au profil de poste.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

